MTL NORD
Mille histoires, une communauté

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE OMN-26-001

Ordonnance en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1)

AVIS est donné qu'à la séance ordinaire du 8 septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a édicté, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. chapitre C-4.1) de la Ville de Montréal, l'ordonnance :

Ordonnance OMN-26-001 afin de permettre la mise à sens unique vers le sud de l'avenue de Bruxelles entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa

Cette ordonnance entre en vigueur le 26 octobre 2026 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

_____
M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 26 septembre 2026

Montréal-Nord
Montréal